

International Fireknife Competition - SIVA AFI TAHITI 2025

Règlement intérieur Catégorie "International Intermediate Solo"

Ouvert aux compétiteurs polynésiens et internationaux

Vendredi 28 et Samedi 29 Novembre 2025

Contact : sivaafitahiti@gmail.com

PACIFIC EVENT WORLD, sous la direction de **Tumata VAIRAAROA**, est fière de présenter **SIVA AFI TAHITI**, la première compétition internationale de danse de feu organisée en Polynésie française. Cet événement unique est dédié à la **promotion** et au **développement** de cet art spectaculaire, véritable patrimoine culturel du Pacifique.

L'année 2025 marque une étape historique avec le lancement de la **2ème édition de l'International Fire Knife Competition – SIVA AFI TAHITI**, un rendez-vous d'envergure mondiale qui inscrit désormais la Polynésie au cœur du circuit international des arts du feu.

Cette compétition de danse de couteaux de feu, ouverte à tous à partir de 5 ans, se tiendra le **Vendredi 28 et le Samedi 29 Novembre 2025 à LE TAHITI by Pearl Resorts**.

La Compétition Internationale de Couteau de Feu – Siva Afi Tahiti 2025 est ouverte à tous, quelle que soit leur nationalité, dès lors qu'ils répondent aux critères de sélection..

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Éligibilité : Les catégories de la compétition sont réparties en fonction de l'âge. Chaque catégorie a ses propres règles et exigences spécifiques :

Catégorie "International Intermediate Solo" (12 à 17 ans)

1. Conditions de participation

- Être âgé de 12 à 17 ans révolus à la date de la compétition.
- Accepter l'ensemble du règlement officiel de la compétition.

2. Encadrement et sécurité

- Chaque participant doit être accompagné d'un parent, tuteur légal ou représentant désigné durant toute la durée de l'événement.
- Les couteaux utilisés doivent respecter les normes établies par l'organisation (dimensions, poids, protections, sécurité du dispositif feu).
- Un briefing sécurité obligatoire sera effectué par l'organisation avant le début des épreuves.

3. Déroulement de la prestation

- La prestation doit avoir une durée comprise entre 3 et 5 minutes, incluant à la fois l'exécution avec un couteau et celle avec deux couteaux.
- La chorégraphie doit être réalisée en solo (sans interaction directe avec d'autres compétiteurs).

- Les candidats doivent respecter l'ordre de passage communiqué par l'organisation. Toute prestation doit être exécutée dans le respect des consignes de sécurité et de l'espace scénique délimité.

4. Comportement et respect

- Les participants et leurs accompagnateurs doivent maintenir un comportement respectueux envers les autres candidats, jurés, musiciens et organisateurs.
- Tout manquement au règlement ou comportement dangereux entraînera la disqualification immédiate.

5. Engagement

- L'inscription implique l'acceptation du règlement et des décisions du jury, qui sont sans appel.
- Les parents ou tuteurs légaux s'engagent à assumer la responsabilité du participant durant toute la compétition.

Cette année, garçons et filles de toutes nationalités concourent ensemble, sans distinction de sexe ni de genre.

6. Dérogation exceptionnelle : Changement de catégorie d'âge :

Une dérogation exceptionnelle peut être accordée, sur demande auprès de l'organisateur, afin de permettre un changement de catégorie. Toutefois, les concurrents plus jeunes qui choisissent de participer dans une catégorie d'âge supérieure ne pourront pas réintégrer leur catégorie initiale l'année suivante, même s'ils répondent encore aux critères d'âge correspondants. En cas de podium, ils bénéficieront exclusivement des prix, dotations financières ou autres récompenses attribuées dans la catégorie dans laquelle ils se sont inscrits.

Frais d'inscription : Catégorie International Intermediate Solo : **5 000 CFP**

Date Limite d'Inscription : **Inscription en Ligne :** Tous les participants doivent s'inscrire via le site officiel SIVA AFI TAHITI avant le **Vendredi 31 octobre 2025 à 00h00**.

Enregistrement et accès à la compétition : **Le jour de la compétition**, les concurrents doivent se présenter au bureau d'inscription, situé à l'hôtel **LE TAHITI by Pearl Resorts**, afin de retirer leur numéro de participation et de recevoir leur laissez-passer pour l'événement, avant de rejoindre les loges qui leur sont attribuées. Les horaires de convocation propres à chaque compétiteur seront communiqués par courriel.

Accès en coulisse : **L'accès aux coulisses** est strictement réservé aux compétiteurs et à leur accompagnateur. Toute autre personne devra obtenir une autorisation préalable de l'organisateur, au minimum 48 heures avant le début de l'événement. En cas d'accord, un PASS officiel d'accès sera délivré.

2. PRESTATION DU CANDIDAT :

Catégorie “International Intermédiate Solo” (12 à 17 ans) : Cette catégorie est ouverte aux participants polynésiens et internationaux. Pour être validée, elle doit réunir un minimum de trois (3) compétiteurs inscrits.

- **Sont autorisés :** Le couteau de feu uniquement. Chaque compétiteur a la possibilité de performer avec un couteau de feu, puis de poursuivre, ou non, avec une prestation à deux couteaux.
- **Bonus :** l'utilisation de véritables couteaux de feu lors de la performance est encouragée et constitue un avantage en cas d'égalité dans le total des points. En revanche, si le compétiteur n'exécute pas de séquence avec deux couteaux, les points correspondants ne lui seront pas attribués.

Durée de la performance : Chaque prestation doit durer entre 3 et 5 minutes.

Le temps est chronométré dès le premier signal (sifflet, lancer ou moulin). La prestation débute au premier lancer et inclut l'ensemble de la performance. La durée totale, comprenant les deux séquences (single couteau et double couteau), ainsi que les pauses et transitions, ne doit en aucun cas excéder 5 minutes.

La prestation prend fin lorsque le danseur éteint son couteau, ou sa pause de final, ce geste marquant officiellement la clôture de la première partie de sa performance.

Attention : Le compétiteur sera averti une première fois une minute avant la fin du temps réglementaire, puis une seconde fois trente secondes avant son expiration. L'organisation se réserve le droit d'interrompre la prestation si le temps imparti est dépassé.

Tous les concurrents doivent danser sur l'orchestre percussionniste de l'événement fourni.

3. COUTEAUX DE FEU :

1. Nombre et types de couteaux requis :

Chaque compétiteur doit posséder un à trois couteaux de danse pour participer à la compétition. Cela inclut un couteau unique, et deux couteaux “double”, ainsi que des couteaux supplémentaires en cas de casse. Il est essentiel d'avoir ces équipements de rechange pour assurer la continuité de la performance en cas d'incident.

2. Matériaux des couteaux :

Tous les couteaux doivent être fabriqués en métal dur avec un manche en bois. Alternativement, le manche peut être en métal ou en bois, mais l'utilisation de métal dur est obligatoire pour prévenir les accidents potentiels et garantir la sécurité de tous les participants;

3. Dimensions des couteaux, lames et isorels :

Aucun critère de longueur n'est imposé pour les bâtons et les couteaux.

- **Conception des crochets** : Les couteaux doivent être équipés de crochets suffisamment grands pour pouvoir s'accrocher entre eux. Les crochets doivent également pouvoir se libérer dans toutes les directions lorsqu'ils sont connectés.
- **Poids des couteaux** : Le choix du poids des couteaux est laissé à la discrétion de chaque guerrier.
- **Interdiction de partager des couteaux** : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à emprunter le couteau d'un autre guerrier pendant la compétition. Toute violation de cette règle peut entraîner la disqualification des deux compétiteurs concernés.
- **Conformité des couteaux** : Tout couteau ne respectant pas les normes spécifiées peut entraîner une pénalité de points ou la disqualification du participant par les juges
- **Préparation en cas d'incident de feu** : Chaque guerrier doit disposer d'une serviette humide (mais non trempée d'eau) pour éteindre le feu en cas d'urgence.

Règlement des effets Spéciaux :

Les guerriers ne sont pas autorisés à utiliser des effets spéciaux sans avoir préalablement consulté et obtenu l'approbation de l'organisatrice de l'événement.

4. COSTUMES :

- **Lava-lava imprimé polynésien** : Tous les compétiteurs doivent obligatoirement porter un lava-lava imprimé de motifs polynésiens. Ce vêtement doit être ajusté de manière appropriée et coupé de façon modeste, reflétant le respect des traditions et des valeurs culturelles. Les costumes qui sont suggestifs, trop courts ou trop petits ne seront pas autorisés. L'approbation finale des costumes sera faite par le président du jury, ou par l'organisateur de l'événement.
- **Collier polynésien** : Les guerriers doivent porter un collier fabriqué à partir de matériaux authentiquement polynésiens, tels que des coquillages, des feuilles, des perles ou tout autre élément traditionnel. L'utilisation de matériaux étrangers est strictement interdite.
- **Peinture de guerre faciale** : L'application de peinture de guerre faciale est obligatoire pour tous les compétiteurs.
- **Pale (couronne de tête)** : Une "pale", ou couronne de tête, doit être portée obligatoirement par chaque compétiteur. Cette couronne, faite de feuilles, de fleurs, de coquillages, ou d'autres matériaux naturels polynésiens, est un élément obligatoire du costume.

5. CRITÈRES DE MOUVEMENTS DE BASE REQUIS :

Les concurrents sont tenus de réaliser obligatoirement tous les mouvements de base ci-dessous dans leur Prestation:

- Doit faire un "viii tasi" (tourner avec une main).
- Doit faire un "vili lua" (tourner avec deux mains).
- Doit tourner avec la main droite et gauche
- Doit lancer en l'air avec 2,5 rotations et attraper derrière le dos (hauteur).
- Doit effectuer des mouvements sous les jambes.
- Doit effectuer des mouvements autour du cou.
- Doit inclure des coups de pieds, des mouvements du corps, de la tête et du haut du corps (pour exprimer la force et l'énergie, représentant un guerrier au combat).
- Entrée et sorties soignés
- Maîtrise de la scène.

6. CRITÈRES DE NOTATION DES JUGES :

1. Mouvements ci-dessus obligatoires prévus. Tout manquement ou omission entraînera une pénalité de points
2. La hauteur des lancers (le double de la taille du concurrent ou plus) ;
3. La difficulté des mouvements (sans que les couteaux tombent) ;
4. La vitesse des rotations et des mouvements ;
5. L'énergie des mouvements (représentant un concurrent combattant) ;
6. La fluidité dans l'enchaînement des mouvements ;
7. 3 points seront déduits par tombés (Toutes les catégories).

7. ADHESION AU REGLEMENT :

Comportement des compétiteurs et esprit Sportif :

- La consommation d'alcool ou de drogues est totalement interdite pour tous compétiteurs et accompagnateurs, du début jusqu'à la fin de la remise des prix. Fumer/vapoter est limité aux zones désignées.
- Les concurrents sont tenus de garder tout au long de la compétition ainsi qu'à l'annonce des résultats un comportement conforme à l'esprit sportif.

Critères de Jugement et Esprit Sportif :

- En cas d'égalité entre deux guerriers ou plus au sein d'une division, les scores du Président du Jury seront utilisés pour départager l'égalité.

8. VALIDATION DU RÈGLEMENT :

En validant mon inscription à l'événement de danse de couteau de feu, je confirme avoir lu et compris les règles et règlements. Je m'engage à respecter les directives des organisateurs et suis conscient(e) des risques associés. Je comprends que des mesures correctives peuvent être appliquées en cas de non-respect des règles, et je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de dommages.

Responsabilité en Cas de Perte ou Dommages : Je renonce à toute responsabilité de l'organisateur en ce qui concerne la perte ou les dommages à mes biens personnels ou à ceux de mon enfant, ainsi que toute blessure ou incident affectant mon enfant durant l'événement.

Responsabilité en Cas de Dommages Causés : Je m'engage à assumer l'entière responsabilité pour tout dommage corporel ou matériel causé par moi-même ou par mon enfant au personnel de l'événement ou aux installations hôtes.

Autorisation pour l'Utilisation de Médias : J'autorise l'organisateur ainsi que ses sponsors à utiliser et diffuser, sans frais, toutes les photos ou vidéos de moi-même ou de mon enfant prises durant l'événement, à des fins promotionnelles.

Assurance et Certification : Je certifie que je dispose d'une assurance adéquate couvrant les risques liés à la pratique de la danse du feu et que cette assurance est valide pour la durée de l'événement.

Conformité aux Normes de Sécurité : Je m'engage à respecter toutes les normes de sécurité en vigueur pour la danse de couteau de feu, y compris les équipements requis, les mesures de protection, et les procédures d'urgence.

Engagement à la Conformité Éthique : Je m'engage à suivre les règles de conduite éthique et à maintenir un comportement respectueux envers les autres participants, les organisateurs, et le public durant l'événement.

Engagement à l'Observation des Horaires : Je m'engage à respecter les horaires définis pour les répétitions, les performances, et toutes les autres activités liées à l'événement, ainsi qu'à informer les organisateurs en cas de changement ou de retard.

Consentement à la Vérification : Je consens à la vérification de mon identité et de mes qualifications par les organisateurs, ainsi qu'à la conformité de mon équipement avec les normes de sécurité établies pour l'événement.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la compétition élaboré par l'organisateur et en accepte les termes sans réserve au moment de mon inscription.

Par ailleurs, je certifie que mon enfant (le cas échéant) est médicalement apte à participer à la danse du feu et ne présente aucune contre-indication à cette pratique.